

Canadian Sheep Breeders' Association

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

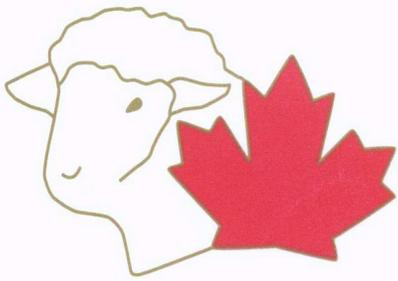
Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

Règles de la Classique Canadienne du Mouton

1. Les consignataires doivent être membres de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons en 2025;
2. Le consignataire doit être propriétaire de tous les animaux inscrits depuis leur naissance et les animaux doivent être de race pure enregistrés à la SCEM;
3. Il n'y a aucune limite pour le nombre de femelles inscrites. Cependant, pour chaque mâle inscrit, une femelle doit aussi être inscrite. Il n'est pas obligatoire que la femelle soit de la même race que le mâle. Si le comité de la Classique rejette une brebis, le belier peut rester inscrit à l'exposition et à la vente.
4. Les substitutions sont seulement permises **dans une même classe**. Un maximum de deux animaux par race, au coût de 5 \$ par animal avant **le 8 juillet 2025**, et au coût de 10 \$ après la date limite.
5. Les animaux doivent préalablement être jugés pour être vendus et tous les animaux jugés doivent obligatoirement être disponibles à la vente, à moins de disqualification due à une blessure ou à une maladie;
6. **Veillez vous inscrire via Internet à www.sheepbreeders.ca. Le système en ligne est en lien direct avec la SCEA afin de simplifier et de préciser le processus d'inscription. Au moment de l'inscription, incluez les résultats des tests GenOvis ou Genomics. Veuillez apporter vos certificats à la vente.** Si nécessaire, les inscriptions peuvent être postées à la SCEM au 18-539 Willow Road, Guelph ON N1H 7G3, télécopiées au 1-877-207-2541 ou envoyées par courriel/scannées à office@sheepbreeders.ca.
7. Il y a des frais d'inscription de 30 \$ par animal.
8. **La date limite d'inscription est le 12 mai 2025. Aucune inscription ni modification/ ajout/suppression ne sera accepté(e) après cette date.**
9. Les frais d'inscription peuvent être payés en ligne ou par chèque, Visa ou MasterCard. Les chèques sont payables à l'ordre de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons et doivent être postés à la SCEM au 18-539 Willow Road, Guelph ON N1H 7G3. Les renseignements de la carte de crédit peuvent être inscrits sur le formulaire d'inscription télécopiés (1-877-207-2541) au bureau de la SCEM. Les virements électroniques peuvent être envoyés à office@sheepbreeders.ca;
10. Les inscriptions qui ne seront pas payées au plus tard le 12 mai 2025 ne pourront figurer dans le catalogue de la vente;
11. Les modifications apportées aux informations sur les animaux après la date limite seront soumises à des frais d'administration de 5 \$ avant l'exposition, y compris pour les animaux figurant sur la liste des « informations disponibles le jour de l'exposition ». Les informations reçues lors de l'exposition seront soumises à des frais administratifs de 10 \$;



Canadian Sheep Breeders' Association La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

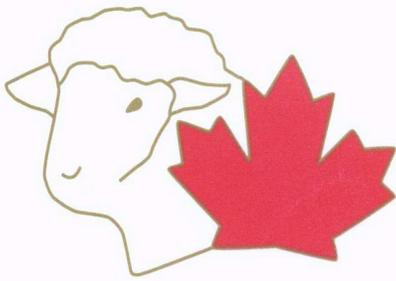
www.sheepbreeders.ca

12. Un certificat d'enregistrement de la SCEM, dûment signé pour le transfert, doit être fourni pour chaque inscription au comité de vente au moment où les animaux traversent le poste de sélection. Les vérifications porteront sur les étiquettes seront contrôlées de même que les tatouages, les documents d'enregistrement, et la marque de numéro de lot.
13. Tous les animaux sont soumis à l'évaluation de leur état de santé par un vétérinaire et par le comité d'abattage.
14. Il n'y a pas de primes lors des jugements (rubans seulement). Chaque race sera jugée séparément;
15. Les licous peuvent être utilisés. Le code vestimentaire pour le jugement est le chandail blanc et le pantalon noir;
16. La commission de vente sera de 15 %, sauf pour les exceptions suivantes : la commission de vente minimale sur les animaux vendus sera de 60 \$ et la commission maximale sera de 500 \$; Il y a un prix de base de 400 \$ en place.
17. L'encanteur gèrera les mises de réserve. En l'absence de vente, la commission sera facturée sur la mise de réserve.
18. Les consignateurs ne doivent pas enchérir sur leurs propres animaux.
19. Il y aura disqualification pour le jugement et pour la vente si ces règles ne sont pas respectées.

Classes de moutons pour la Classique canadienne 2025

En raison de l'énorme succès des ventes en ligne dans l'industrie ovine au cours des dernières années, la SCEM recommande vivement que tous les sujets inscrits à la Classique, à l'exception des races Leicester, Lincoln, Romney, Cotswold, Rambouillet, Columbia, Corriedale, et Targhee, soient tondu à ras pour les photos, les vidéos et pour la vente proprement dite. Cette façon de faire permettra aux acheteurs de voir exactement ce qu'ils achètent, indépendamment de l'épaisseur de la toison.

Les races suivantes doivent être exposées avec une toison courte (moins de 1 pouce ou 2,4 cm) : Arcott Canadien, Arcott Outaouais, Arcott Rideau, Border Cheviot, Charollais, Clun Forest, Dorper, Dorset, Hampshire, Ile de France, North Country Cheviot, Oxford Down, Polypay, Romanov, Shropshire, Southdown, Suffolk et Texel. Les ovins doivent être lavés, séchés et propres avant l'inspection.. Les moutons seront refusés s'ils leur toison de laine a plus d'un pouce d'épaisseur, ou s'ils sont sales.



Canadian Sheep Breeders' Association
La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

All Canada Sheep Classic

Classes 2025

Classe 1 : Agnelle d'un an - née du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

Classe 2 : Agnelle d'automne - née du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024

Classe 3 : Agnelle de printemps - née du 1er janvier 2025 au 15 mars 2025

Classe 4 : Béliers d'un an - nés du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

Classe 5 : Agneaux béliers d'automne - nés du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024

Classe 6 : Agneaux béliers de printemps - nés du 1er janvier 2025 au 15 mars 2025

La première paire d'incisives temporaires doit être intacte pour être prise en compte pour les agneaux de printemps/automne. Dans le cas contraire, l'animal est transféré dans la classe des agneaux d'un an.

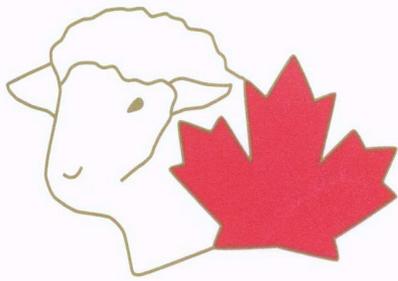
Troupeau champion : Quatre animaux des deux sexes, déjà présentés dans les classes précédentes, sans inscription ni frais d'inscription.

Pour plus d'informations, consultez le site www.sheepbreeders.ca



Tous les animaux doivent répondre aux exigences de l'exposition au moment de l'inspection au poste de tri.

La date limite pour l'envoi des photos est le 23 juin 2025. Les éleveurs de races lainières sont encouragés à envoyer des photos ou des vidéos de la toison en plus des photos de l'animal. Les photos et les clips vidéo seront inclus dans le catalogue en ligne de DLMS.



Canadian Sheep Breeders' Association

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

Vente Classique Canadienne du Mouton – Conditions

ORDRE DE VENTE : Les races se vendront dans leur ordre d'énumération au catalogue de l'exposition (alphabétique). Dans chaque race, l'ordre de vent sera Brebis championne, Brebis d'un an, Agnelles d'automne, Agnelles de printemps, Bélier champion, Béliers d'un an, Béliers d'automne et Béliers de printemps. Dans chaque catégorie, les animaux seront vendus selon leur ordre de placement dans l'exposition.

SANTÉ et SOLIDITÉ : Tous les animaux seront rigoureusement évalués par le comité d'abattage et/ou le vétérinaire traitant et seront abattus si nécessaire. Veuillez inspecter soigneusement vos animaux à la maison. Le CSBA et le vétérinaire font de leur mieux pour assurer la santé et la bonne santé des animaux pendant la sélection à l'exposition, ils ne sont pas responsables des conditions qui peuvent survenir après l'événement.

La liste suivante énonce certains des caractéristiques physiques indésirables qui conduiront à la réforme d'un animal, mais elle n'est pas exhaustive de tous les motifs de réforme.

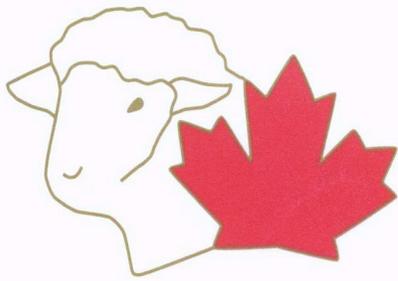
Le vétérinaire sur place évaluera l'animal :

1. Boiterie
2. Présence de parasites externes
3. Lésions d'ecthyma contagieux
4. Abscès
5. Entropion
6. Malformation scrotale : comprendra la palpation pour garantir l'uniformité des testicules, la présence d'épididymes et l'examen de la circonférence scrotale
7. Cote de condition physique inférieure ou égale à 2
8. Toute autre maladie qui concerne le vétérinaire

Le comité de sélection Classic évaluera l'animal en fonction des critères suivants :

1. Disclusion
2. La queue doit être amarrée à l'extrémité de la palmure caudale et **doit recouvrir l'anus**
3. Toute autre maladie qui concerne le comité

La comité de Classique de SCEM est autorisé régler tout différend en ce qui concerne la réforme et à interpréter les règles. Le comité sélectionne les normes de santé et de vente et non les normes de race. Ses décisions seront finales. Tous les animaux ayant été réformés doivent être immédiatement retirés de l'installation de vente.



Canadian Sheep Breeders' Association La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

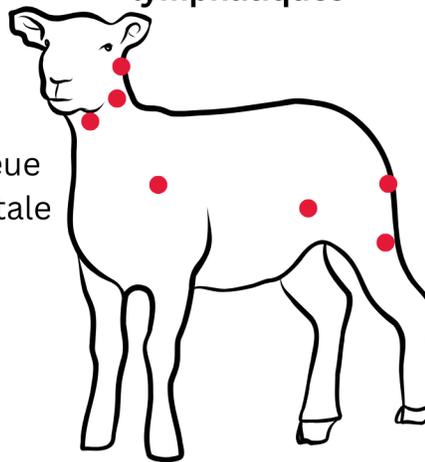
office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

Domaines d'évaluation lors de la sélection des animaux

- Entropion
- Disclusion
- Lésions d'ecthyma contagieux
- Longueur de la queue
- Malformation scrotale et la circonférence scrotale
- Boiterie
- Noeuds lymphatiques

Localisation des noeuds lymphatiques

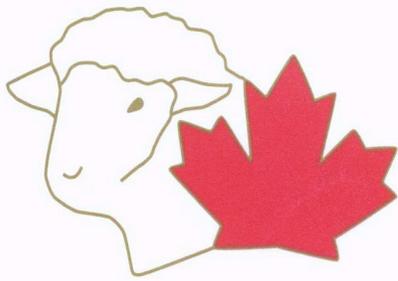


pour plus d'informations visitez le site www.sheepbreeders.ca



CERTIFICATS D'ENREISTREMENT : Les certificats d'enregistrement originaux doivent être signés à l'endos pour le transfert et soumis au comité chargé des animaux de réforme. Cela vaut pour toutes les participations sans exception. À défaut de fournir les certificats d'enregistrement, l'animal sera exclu de la vente sans remboursement des droits d'entrée, et l'animal devra être retiré de l'installation de vente. Après la vente et le règlement financier, le bureau de la SCÉM traitera les transferts, et le coût sera déduit du produit de la vente du consignateur. Le document d'enregistrement transféré sera envoyé directement à l'acheteur par le SCEA.

IDENTIFICATION : Tous les animaux consignés doivent porter des tatouages lisibles ou des étiquettes PCIM jumelées. Il incombe au comité de réforme de confirmer que l'animal consigné porte l'identification indiquée sur le document d'enregistrement. Tous les animaux consignés doivent porter une étiquette PCIM, selon les règlements de l'ACIA. Les animaux qui ne répondent pas aux normes d'identification seront retirés de la vente et devront être retirés de l'installation de vente.



Canadian Sheep Breeders' Association

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

COMMISSION : La commission de vente est de 15%, avec les exceptions suivantes: la commission minimale sur les animaux qui se vendent sera de 60\$ et la commission maximale sur les animaux qui se vendent sera de 500\$. La commission sera déduite du produit du consignateur. Il y a un prix de base de 400 \$ en place,

ACHETEURS: Les acheteurs doivent se procurer un numéro d'acheteur auprès du commis des ventes pour pouvoir enchérir à l'encan. Les acheteurs doivent donner leurs noms et prénoms, leur adresse, leur numéro de téléphone et leur adresse de courriel et indiquer exactement comment chaque animal doit être transféré.

CONDITIONS : Le paiement peut être fait au comptant ou par chèque personnel, carte de débit, Visa ou Mastercard. Les animaux ne pourront pas sortir de l'installation de vente avant le traitement du paiement. Les achats d'animaux payés par carte de crédit (VISA/MC) seront majorés de 3 %. Les documents d'enregistrement seront transférés lorsque les chèques personnels auront été compensés par la banque.

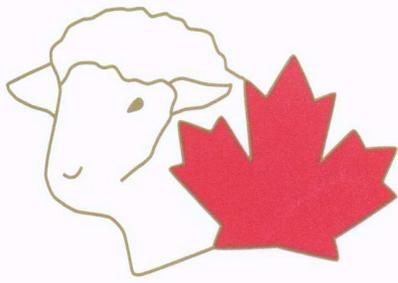
GARANTIE : Chaque consignateur garantit que le titre sur tous les animaux présentés à la vente est libre de toute charge.

Tous les animaux sont des géniteurs garantis s'ils sont manipulés de façon appropriée. Tous les mâles sont des géniteurs garantis. S'il s'avère que le bélier n'est pas un géniteur, la demande de rajustement doit être faite dans les 18 mois de la date de la vente. Un règlement est considéré comme satisfaisant s'il y a un remplacement par un autre bélier de valeur et d'état de santé équivalents, ou un remboursement du prix d'achat.

Le vendeur a le droit, s'il le désire, d'essayer un bélier pendant un maximum de 75 jours pour voir s'il est un géniteur satisfaisant, avant de faire le rajustement final.

Toutes les femelles sont des génitrices garanties. Si une femelle est âgée de 12 mois ou plus, n'est pas enceinte au moment de la vente et ne tombe pas enceinte au cours de la saison d'élevage en cours, l'acheteur a le droit de réclamer un rajustement au vendeur, par écrit, dans les 12 mois de la vente. Si une femelle de moins de 12 mois, qui n'est pas enceinte au moment de la vente, ne tombe pas enceinte au cours de la saison d'élevage en cours, l'acheteur devrait aviser le vendeur dans les 12 mois de la date de la vente, mais attendre de voir à nouveau si la brebis ne tombe pas enceinte dans ses premiers 24 mois, avant de réclamer un rajustement au vendeur, par écrit. Un règlement est considéré comme satisfaisant s'il y a un remplacement par une autre brebis de valeur et d'état de santé équivalents, ou un remboursement du prix d'achat.

L'acheteur doit aviser le vendeur dès qu'il y a une préoccupation au sujet d'un animal.



Canadian Sheep Breeders' Association La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca www.sheepbreeders.ca

Il n'est pas garanti que la brebis exposée, à tout âge, même si elle est marquée avant la vente, est enceinte ou produira des agneaux vivants.

En aucun cas, le vendeur ne devra payer plus que le prix d'achat original de l'animal.

Le vendeur peut ordonner la commercialisation de l'animal et rembourser la différence entre le prix d'achat et la valeur marchande indiqués sur le reçu de vente.

Aucuns frais accessoires, par exemple, pour les aliments, les soins, etc. ne seront imposés par l'une ou l'autre partie au moment du règlement.

Tous les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.

Aucun règlement ne sera final avant que le certificat d'enregistrement ne soit retiré ou signé et renvoyé au vendeur.

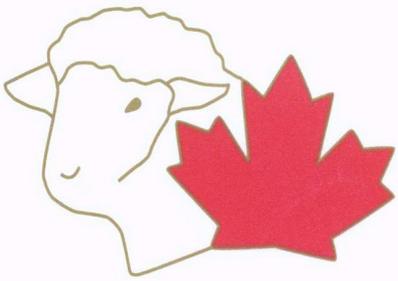
Le règlement de la garantie se fait entre le vendeur et l'acheteur, sous réserve des restrictions énoncées cidessus.

La Société canadienne des éleveurs de moutons et l'Association des moutons du Manitoba n'assument aucune responsabilité, expresse ou implicite, en ce qui concerne la garantie ou des restrictions énoncées ci-dessus.

RISQUES/RETRAIT : Tous les animaux sont aux risques de l'acheteur, dès leur vente. La livraison doit avoir lieu à la conclusion de la vente. Tous les animaux doivent être retirés de la grange avant 20h, le samedi 12 juillet 2025.

ERREURS : Si des erreurs sont notées, des corrections seront apportées au kiosque d'encanteur. Toutes les annonces au moment de la vente, écrites ou verbales, l'emportent sur ce qui est écrit dans le catalogue.

RESPONSABILITÉ : La Société canadienne des éleveurs de moutons, l'Association des moutons du Manitoba, et leurs administrateurs, propriétaires et employés n'acceptent aucune responsabilité éventuelle. Il est rare qu'il y ait des accidents aux ventes de moutons, mais tous les participants assistent à leurs propres risques.



Canadian Sheep Breeders' Association
La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

Station de selection

Tous les moutons passeront par le poste de selection qui comprendra une enspection par le Vétérinaire Classique, des médaillons CSIP, tatouages et enregistrement. Cela va aussi inclure la marque de numéro de lot. Soyez prêt à conduire vos animaux au poste de contrôle pendant les heures prévues. Si vous avez besoin d'aide, il y aura personnes disponibles pour aider. Veuillez consulter le patron de la grange pour obtenir de l'aide.

Veillez preparer vos papiers d'enregistrement avec votre numéro de lot écrit en haut coin droit de votre pade. Assurez-vous que vos papiers son signés!